

Bénéficiaires	Propriétaires fonciers publiques et privés, groupements fonciers ou sociétés possédant une parcelle ayant subi des dégâts biotiques ou abiotiques (En général à la suite de tempête, maladie, stress hydrique, incendie ou boisement de friche agricole)
Zonage	France et certains pays étrangers
Eligibilité	Sont éligibles les investissements de plantation quelles que soient les techniques et densités appliquées dans la limite où elles sont appropriées ce sans limite de surface (hors cas particulier dans certains AAP) : <ul style="list-style-type: none"> - Achat des plants (toutes essences) - Minimum de 2 hectares de chantiers
Autres critères	Il est nécessaire de : <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'état boisé sur la parcelle pendant 20 ans - Mélanger plusieurs essences - Envoi de photos de la parcelle pendant 5 ans après la plantation - Accueil de 50 collaborateurs (maximum) du parrain lors d'une journée de « team building » environnemental - Autres critères selon l'appel à projet (exemple : surface de 2 ha minimum, avoir un document de gestion durable, être accompagné par un professionnel ...)
Financement	50 à 150 % du prix du plant (plafonné à 1,2 € par plants HT)
Financeurs	Particuliers et entreprises diverses (Parrainage)
Porteurs du projet	SARL 5 continents
Contact	nicolas.blain@reforestaction.com